



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2022



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 10 février 2022 à 13 h, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents par vidéoconférence ou en présentiel, les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque et la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance extraordinaire a lieu sans présence du public, partiellement en présence des membres du conseil et par tout moyen de communication permettant de voter de vive voix. Certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est enregistrée et l'enregistrement sera disponible sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 27. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est présentée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Confirmation des présences
 - 1.3 Période de questions du public
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour

055/10-02-2022



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2022

- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Signature de l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance
 - 5.2 Embauche d'un directeur au Service des travaux publics
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, puisque tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

056/10-02-2022

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI, TRANSACTION ET QUITTANCE

Il est proposé par M. Gilbert Therrien

Et résolu à l'unanimité, soit en respectant la majorité absolue :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance concernant l'employé numéro 120015.

ADOPTÉE

057/10-02-2022

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Michel Robidoux à titre de « Directeur du Service des travaux publics », à compter du 14 février 2022, avec tous les pouvoirs et obligations pour ce poste.

D'autoriser le maire, M. Denis Lacasse, à signer le contrat d'emploi pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est présentée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Otto de lever l'assemblée et M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 13 h 30.

Denis Lacasse
Maire

Lucie Bourque
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire